



MAIRIE DE LAIZ

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 15 novembre et à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 08/11/2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien SCHAUVING, Maire

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Excusé(s) : 3
Procuration(s) : 0

Etaient présents : Monsieur Sébastien SCHAUVING, Madame Sylvie MARECHAL GOYON, Madame Jocelyne KOROSEC, Madame Nelly SALLET, Monsieur Francis BOURGEOIS, Monsieur Jean-Louis CHALOIN, Monsieur Fabien LOPES, Madame Marie-Pierre FONTMORIN Madame Véronique SILVI, Madame Michelle GOYON, Monsieur Franck TEPPE
Monsieur Alexandre MUZY

Etaient absents : Monsieur Fabrice DESPLANCHES, Madame Christelle GEOFFROY, Monsieur Francis VISCOVI

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien LOPES

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – 15 NOVEMBRE 2022

Ordre de la séance

Ordre du jour :

Approbation du dernier PV

Délibérations :

- Demande de subvention
- Renouvellement convention HAISSOR

Divers :

- Assainissement
- Fond mobilité
- Travaux
- Photocopieur
- Informations diverses

Délibérations adoptées

22-52 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le classement des archives communales

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la première phase du traitement des archives qui concernait les archives contemporaines s'est achevée cet été.

La seconde phase consiste quant à elle au récolement du fond communal.

Dans cette perspective le service des archives du centre de gestion de l'Ain a établi un devis.
Montant de la seconde intervention : 2500.00 €TTC

Le département de l'Ain a émis un avis technique favorable suite à l'envoi de la proposition du devis du centre de gestion.

De ce fait, la collectivité peut solliciter le département pour une aide ne dépassant pas 45% de la dépense TTC.

Afin de procéder au récolement du fond communal, Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant du devis et sur le tableau de financement ci-dessous.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		1375.00€	55.00%
Emprunts		€	%
Sous-total autofinancement		1375.00€	55.00%
Département		1125.00€	45.00%
Autres (à préciser)		€	%
Sous-Total subventions publique		1125.00€	45.00%
Total TTC.		2500.00€	100,00 %

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération : récolement du fond communal.
- APPROUVE le devis du centre de gestion d'un montant de 2500.00 € TTC pour la deuxième phase ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

22-53 : Renouvellement de la convention partenariale pour HAISSOR Laiz

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 portant statuts de la Communauté de communes de la Veyle, et indiquant la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » dans la liste des compétences supplémentaires soumises à intérêt communautaire de la nouvelle Communauté de communes de la VEYLE,

Vu la délibération n°20170306-18DCC du Conseil communautaire en date du 6 mars 2017 portant adoption de la convention HAISSOR,

Considérant qu'afin de répondre aux besoins de logement des seniors en perte d'autonomie modérée résidant dans le département, le Conseil départemental de l'Ain avait lancé en 2013 un appel à projets dénommé « HAISSOR » (Habitat Intermédiaire Service Solidaire Regroupé) auquel la Communauté de communes a répondu ;

Considérant que l'objectif du projet HAISSOR est de proposer aux personnes âgées des logements individuels, dans un environnement sécurisant et adapté, favorisant le maintien ou l'amélioration de l'autonomie, et permettant d'éviter ou de retarder l'entrée en EHPAD ;

Considérant qu'en fonction de leur état de santé et de leur choix de vie, les résidents peuvent bénéficier d'espaces communs, de services d'aide à domicile et participer à des activités partagées ;

Considérant que les logements HAISSOR sont situés à Laiz ; qu'au nombre de six, chaque logement dispose d'aménagements couplés en domotique et que les loyers sont plafonnés pour garantir la solvabilité des locataires ;

Considérant qu'une première convention a été signée en 2017 regroupant cinq partenaires :

Le Département

La Communauté de communes de la Veyle

La SEMCODA

La commune de Laiz

L'ADAPA ;

Considérant que cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre et qu'il est proposé de la reconduire ;

Considérant que l'objet de la convention est de définir les conditions de fonctionnement de la Résidence HAISSOR de Laiz et de définir les obligations et responsabilités de chacun des partenaires ;

Considérant ainsi que la Communauté de communes s'engage notamment à accepter la rétrocession des équipements et matériels de la salle commune et en assurer la maintenance et le renouvellement en cas d'usure ou de non-fonctionnement ;

Considérant que la convention est reproduite en annexe ;

Le Conseil Municipal,

Après en délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le renouvellement de la convention partenariale pour HAISSOR Laiz pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2026 ;

AUTORISE le Maire à signer cette convention ;

AUTORISE le Maire à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Travaux

- **RD66** : le bureau d'études Aintegra et l'agence d'ingénierie ont présenté un plan et estimé le montant des travaux.

- **Chauffage** : le bureau d'études WBI présentera à la commission une alternative à la chaudière au fuel.

Divers

- **Photocopieur mairie / école** : Monsieur DESPLANCHES Fabrice a mis en concurrence 3 prestataires de services. Après consultation, la société REX ROTARY permettra d'économiser 18186.00 € HT sur 5 ans.

- **La station d'épuration Pont de Veyle / Laiz** : lors d'un rendez-vous, Monsieur Luc MICHEL a présenté le futur projet de la station d'épuration. La communauté de communes de la Veyle, la commune de Pont de Veyle ainsi que la commune de Laiz collaborent dans le suivi de ce projet. Le maire souligne le budget important de ce projet.

-Fond mobilité :

L'aménagement de la voie bleue est à la moitié de son tracé.

La voie bleue pourra être empruntée à partir de l'été 2023.

L'avant-projet de la voie Veyle démarrera en 2023.

La communauté de communes de la Veyle réfléchit à un schéma de mobilité douce pour un maillage plus important de voie cyclable sur notre territoire.

Pièce de théâtre : le 24 février 2023 à la bibliothèque de Laiz, une pièce de théâtre sera proposée aux élèves de la maternelle.

En soirée, la troupe présentera une autre pièce de théâtre à la salle des fêtes de Laiz pour les adultes et les enfants de plus de 8 ans.

Matériel informatique : une association de reconditionnement ou le SMIDOM sera contacté pour récupérer le matériel informatique vétuste de l'école.

Repair Café : le 12 janvier 2023 l'association Repair Café du Val de Saône s'installera à la salle des fêtes de Laiz pour vous aider à réparer les appareils en panne.

Calendrier :

18 novembre 2022 : Conseil Municipal des Jeunes à 16H30

18 novembre 2022 : soirée littéraire à la bibliothèque de Laiz

20 novembre 2022 : repas CCAS

26 novembre 2022 : Loto du Sou des écoles

3 décembre 2022 : décoration de Noël par le fleurissement

4 décembre 2022 : activité sportive

9 décembre 2022 : Noël du Sou des écoles

16 décembre 2022 : Conseil Municipal des Jeunes à 16H30

6 janvier 2023 : Vœux du maire

Le secrétaire de séance
Monsieur Fabien LOPES

Le Maire,
Monsieur Sébastien SCHAUVING